

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

Délibération n°2023\_035

**4) Budget primitif 2023 - budget principal de la Ville**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 mars 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

**Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

**Absent.e.s avec pouvoir :**

M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

**Absent.e.s sans pouvoir :**

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 28
Votants : 34

Ville de Fleury-les-Aubrais

## FINANCES

### 4) Budget primitif 2023 - budget principal de la Ville

#### **M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du Conseil municipal du 27 février 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget principal de la Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 27 février 2023,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif annexé à la présente délibération,

Vu l'amendement suivant déposé par M. Stéphane KUZBYT, conseiller municipal :

#### Amendement :

Afin de modérer la hausse des impôts à 5,9 % au lieu de 7,1 %, il est proposé :

- section de fonctionnement – dépenses : baisse de 9 315 € (sur 79 315 €) du compte « Fêtes et cérémonies »,
- section de fonctionnement – recettes : baisse de 215 360 € (sur 19 220 829 €) du compte « Impôts directs locaux »,
- section d'investissement – dépenses : baisse de 25 000 € (sur 100 000 €) du budget participatif et report à 2024 des 50 000 € prévus pour les travaux prévus à la place du city-stade.
- emprunt d'équilibre : augmentation de 131 045 € (sur 2 445 673 €), étant entendu que les subventions demandées sur certains travaux et le remboursement prévu du portage de l'EHPAD (470 000 €) viendront surcompenser cette hausse.

Amendement rejeté par 8 voix pour et 26 voix contre.

Vu le sous-amendement suivant déposé par M. Rémi SILLY, conseiller municipal :

#### Sous-amendement à l'amendement proposé par M. Stéphane KUZBYT :

Dans la section d'investissement – dépenses, il est proposé de modifier la baisse de 25 000 € du budget participatif par une baisse de 15 000 € du budget participation et la suppression de l'augmentation de l'indemnité des élus liée à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 10 000 €.

Sous-amendement rejeté par 8 voix pour et 26 voix contre.

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal :**

- approuve les sommes inscrites en dépenses et en recettes aux chapitres suivants du budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 646 116 € pour la section de fonctionnement, 7 907 036 € pour la section d'investissement et à 42 553 152 € les deux sections confondues :

Ville de Fleury-les-Aubrais

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	6 139 701,00
012	Charges de personnel	22 594 835,00
014	Atténuations de produits	171 065,00
65	Autres charges de gestion courante	2 497 562,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>31 403 163,00</b>
66	Charges financières	320 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	25 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>31 778 163,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 501 822,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 366 131,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 867 953,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 646 116,00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	BP 2023
013	Atténuation de charges	102 000,00
70	Produits des services	3 415 780,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	4 164 566,00
731	Fiscalité locale	20 340 829,00
74	Dotations, subventions et participations	6 179 885,00
75	Autres produits de gestion courante	188 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>34 391 060,00</b>
76	Produits financiers	120,00
77	Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>34 391 180,00</b>
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	254 936,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>254 936,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 646 116,00</b>

Le délégué  
Le directeur général adjoint  
Bernard Buzé



Ville de Fleury-les-Aubrais

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	909 160,00
204	Subventions d'investissement versées	387 500,00
21	Immobilisations corporelles	705 640,00
23	Immobilisations en cours	1 889 800,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 892 100,00</b>
16	Emprunt et dettes assimilés	3 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	55 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 572 100,00</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	254 936,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>334 936,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 907 036,00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	BP 2023
13	Subventions d'équipement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 445 673,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 445 673,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	473 410,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits de cessions	40 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 513 410,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 959 083,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 501 822,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 366 131,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 947 953,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 907 036,00</b>

Adopté à la majorité par 26 pour et

8 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE, M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Fleury-les-Aubrais, le 28 mars 2023

Reçu en préfecture le : 31/03/2023

Publié le : 31/03/2023

Pour la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT

par délégation

Le directeur général adjoint

Emmanuel Buzo



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 045-214501470-20230327-VILLE\_BP\_2023\_2-BF